

M. Reid: Nous verrons bien qui l'emportera.

M. Lawrence: Le seul autre commentaire que le député ait fait, monsieur l'Orateur, c'est que la décision rendue cet après-midi par la présidence s'applique parfaitement à cet amendement. Cet amendement est passablement différent, par sa rédaction et par sa portée, de celui présenté il y a deux jours par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). En effet, comme l'a souligné la présidence cet après-midi dans sa décision, celui-là manifestait un appui partiel au bill en même temps qu'une opposition partielle. Dans sa décision de cet après-midi, l'Orateur a dit qu'en deuxième lecture, un amendement motivé était admissible à la Chambre, dans notre régime et dans le cadre de nos règles.

● (1650)

Si la présidence tranche dans ce sens—je pense qu'il s'agit d'une décision très valable et je n'exprime aucune critique à son égard—la question qui se pose ensuite est celle de savoir ce que les députés peuvent faire en deuxième lecture. Si nous pouvons proposer un amendement, si nous pouvons faire autre chose en deuxième lecture que de proposer un renvoi à six mois, ou de nous prononcer contre le bill, que pouvons-nous faire au juste? La présidence a dit que dans le cadre de nos règles et de notre procédure, un amendement motivé est admissible. J'estime que lorsqu'il s'agit d'un bill omnibus fiscal comme celui actuellement à l'étude, où l'on ne peut pas parler du principe du bill mais de tout un éventail de principes et d'un éventail de politiques, la présidence nous placerait dans une situation ridicule et intenable en exigeant que nous présentions sous forme d'amendement motivé un amendement qui désapprouve chacun des principes ou des politiques de ce bill d'ensemble.

Je pense, monsieur le président, que si tel était l'objectif de la décision antérieure de la présidence, cela vous permettra de la rectifier, parce que si nous nous opposons à chaque politique de chaque article du bill omnibus fiscal, il est évident que notre amendement serait irrecevable. La présidence pourrait instantanément conclure que la voie à suivre pour nous, en deuxième lecture, serait celle d'une opposition complète au bill, c'est-à-dire d'un vote négatif en deuxième lecture.

Selon moi, ce n'était pas l'objet de la décision de la présidence. Il va de soi qu'un bill fiscal omnibus comme celui que nous étudions en ce moment, contient bien des politiques, comme il se doit. Je dirais donc que si l'on doit admettre les amendements motivés, et cela, la présidence l'a bel et bien déclaré, alors Votre Honneur peut sûrement en choisir un, deux trois, ou le nombre qu'il voudra, dans lesquels nous exprimons notre désapprobation sans ambages et proposons une autre solution pratique, comme j'ai tenté de le faire dans mon amendement, au sujet de l'un ou l'autre des principes contenus dans le bill. A mon avis, c'est là un aspect très important d'un amendement motivé. Il ne doit pas uniquement condamner le principe du bill: il doit proposer autre chose; et c'est précisément ce que je tente de faire par l'amendement dont vous êtes saisis.

Si nous devons conclure de la décision de la présidence que nous devons nous opposer à chacun des principes du

Droit fiscal

bill, alors, à mon avis, le concept de l'amendement motivé à la deuxième lecture n'est que comédie, car alors il ne nous reste plus qu'une chose à faire, si nous sommes de cet avis, et c'est de voter non à la deuxième lecture.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés comprendront que, compte tenu d'une décision antérieure de l'Orateur, qui nous a été signalée par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid), je suis dans une situation délicate pour juger de l'amendement, car je dois le faire le plus équitablement possible.

Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a exposé à la présidence des arguments très valables concernant la possibilité pour un député de proposer un amendement à la 2^e lecture qui ne serait pas un renvoi à trois ou six mois. A mon avis, le député, au nom de son parti, a fait des efforts spéciaux pour satisfaire les exigences et de la présidence et des précédents en présentant un amendement recevable.

D'autre part, je le répète, le secrétaire parlementaire a signalé à l'attention de la présidence une décision rendue cet après-midi par l'Orateur, où ce dernier rejetait l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il n'a pas fait valoir d'autre raison, mais il a ajouté cependant que l'amendement proposé par le député de Northumberland-Durham entraînerait une charge financière pour la Couronne en diminuant les revenus de l'État.

En outre, il a suggéré que le but visé par le député pourrait être atteint plus tard. Je doute que cela soit aussi facile. En considérant cet amendement, en toute déférence pour le but visé par le député à l'étape de la 2^e lecture, je me demande si je ne devrais pas envisager l'amendement dans une optique plus large, sans essayer d'être aussi sévère qu'on pourrait l'être en s'en tenant uniquement aux précédents et aux règlements.

A mon point de vue, même si l'amendement à l'étude ne montre pas très bien de la façon dont il est rédigé, qu'il va nettement et fermement à l'encontre du principe général du bill, il bloque l'adoption du bill et dénonce les principes fondamentaux d'imposition contenus dans le bill. Je le répète, il ne serait pas facile au député qui a proposé l'amendement ni à n'importe quel autre député de proposer un amendement semblable, plus tard, au stade de l'étude en comité plénier.

Bien que l'amendement ne soit peut-être pas rédigé comme il le faudrait, et qu'il ne réponde pas à toutes les exigences relevées et énumérées dans la 18^e édition de May, aux pages 487 et 488, il me semble que le député tente par là de proposer un amendement qui dénonce les dispositions de fond du bill sur l'imposition, et en conséquence je serais disposé en ce moment à accepter l'amendement dans sa forme actuelle.

● (1700)

Avant de déclarer qu'il est 5 heures, je me demande si la Chambre permettrait au député qui avait la parole au moment où l'amendement a été présenté, de proposer l'ajournement du débat, compte tenu du fait que nous passerons à autre chose à 8 heures.